



Assurance piscine et abris

Par **Patrice30200**, le **03/09/2018 à 09:31**

Bonjour,

Après un épisode cévenol du 9 août, mon jardin et ma piscine ont été submergés par 80 cm d'eau, l'expert prend bien la piscine, pompes, etc., mais dans mon abris piscine se trouvait un générateur de secours pour ma maison, ma tondeuse électrique rechargeable, et deux vélos électriques ainsi que des visseuses sans fil et un taille-haies. L'expert me dit que je n'ai pas à stocker cela dans mon abri piscine alors que j'avais la place de stocker mes affaires. A t'il le droit d'interdire de profiter de la place disponible chez soi ?

Merci.

Par **chaber**, le **03/09/2018 à 10:39**

bonjour

Intervention de l'expert suite à Catastrophes Naturelles?

Pour que cette garantie fonctionne, deux prérequis sont indispensables :

- vos biens doivent être couverts par un contrat d'assurance multirisque (Habitation, Entreprise, Auto)
- Etes-vous couvert pour les biens dans une dépendance?

Relisez votre contrat.

Par **Patrice30200**, le **10/09/2018** à **18:33**

Bonjour, non aucune dependance assurée, uniquement mon abris piscine de 12m2

Par **chaber**, le **11/09/2018** à **19:16**

normalement le contenu de la dépendance devrait être pris en charge, même si tout ce matériel n'est consacré à la piscine

Par **aie mac**, le **12/09/2018** à **21:53**

Bonjour

Comment est libellée la garantie du contrat?